

Commune de AUTIGNY

**Aux propriétaires et exploitants agricoles
de la commune de Autigny**

Mise en consultation

de la délimitation des surfaces agricoles utiles donnant droit aux paiements directs par l'actualisation de la couche « couverture du sol » des secteurs hors zone à bâtir des documents de la mensuration officielle.

Bases légales

- L'ordonnance du Conseil fédéral sur les paiements directs, OPD
- L'ordonnance du Conseil fédéral sur la mensuration officielle, OMO
- La loi sur la mensuration officielle, LMO

Lieu, dates et horaires

Le dossier est déposé à la Salle polyvalente à Autigny, Route de Chénens 12^a (sous-sol) du vendredi 5 février 2021 au lundi 8 mars 2021 et peut être consulté du lundi au vendredi de 09.00 heures à 11.00 heures et de 15.00 heures à 18.00 heures ainsi que les samedis 13 et 27 février 2021 de 09.00 heures à 11.00 heures. Les propriétaires et exploitants concernés reçoivent un avis par courrier postal.

Présence du géomètre et des représentants du Service de l'agriculture et du Service des forêts et de la faune.

Afin de renseigner les propriétaires et les exploitants et de répondre aux éventuelles questions, une présence est organisée le mercredi 17 février 2021 de 15.00 heures à 17.00 heures dans ce même local.

Des remarques sur ce dossier peuvent être adressées au bureau de géomètre ci-dessous avant l'expiration du délai de mise en consultation. Celles-ci doivent contenir les éléments permettant de situer le problème et sa nature. Une réponse écrite des interpellés, soit par le géomètre, l'ingénieur forestier ou le représentant du Service de l'agriculture, fera suite à ces remarques. En cas de nécessité, une séance sera organisée.

Aucune réclamation ou opposition formelle ne peut être faite sur cette procédure de consultation.

Le géomètre adjudicataire de la NM
YC-GEOMATIQUE SA
Yvan CHASSOT
Ingénieur géomètre officiel
Av. Gérard Clerc 4
1680 ROMONT